

Le système d'information sur les armes (SIA)

Le service central des armes et explosifs (SCAE) du ministère de l'intérieur a engagé en 2019 la transformation numérique de la politique de contrôle des armes et explosifs.

Désormais, les chasseurs détenteurs d'armes doivent obligatoirement créer un compte dans le SIA pour acquérir une arme. **La création d'un compte personnel avant le 31 décembre 2023 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date. À défaut de régularisation, les intéressés feront l'objet d'une procédure de dessaisissement de toutes leurs armes.**



Désormais, les chasseurs détenteurs d'armes doivent obligatoirement créer un compte dans le SIA pour acquérir une arme. **La création d'un compte personnel avant le 31 décembre 2023 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date. À défaut de régularisation, les intéressés feront l'objet d'une procédure de dessaisissement de toutes leurs armes.**

Les détenteurs licenciés ne doivent pas créer de compte

Les détenteurs licenciés font régulièrement part de leur impatience à accéder au SIA. Toutefois, ces derniers ont parfois utilisé les modules existants, notamment le module « détenteur d'arme héritée ou trouvée » ouvert en novembre, pour créer un compte dans le SIA et ont constaté à leurs dépens que ces modules n'étaient effectivement pas faits pour eux.

Ainsi, de nombreux tireurs se sont retrouvés dans l'incapacité d'acquérir de nouvelles armes. Lorsqu'on ouvre un compte détenteur d'une arme héritée ou trouvée, c'est en effet pour régulariser sa situation de détenteur d'armes dont on n'a pas la capacité, le droit, à se servir. Il est donc normal que les détenteurs de ces comptes ne puissent pas faire d'acquisition d'armes ou de munitions.

Cette situation bloquante pour les licenciés a néanmoins été prise en compte par le Service central des armes et explosifs. Tout détenteur licencié se trouvant dans cette situation est invité à contacter le service armes de la préfecture (via le lien « nous contacter » en bas de l'espace détenteur du SIA).

Documents

[Guide utilisateurs compte chasseur de l'Espace détenteurs du SIA](#)

[Comment créer mon compte dans le SIA](#)

[Accompagnement des usagers](#)

[FAQ sur le SIA](#)